

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Audrey Riopel**

<https://www.cadre21.org/membres/0b011a894d2113249acf4e65>

Date d'obtention : 2021-11-23 18:56:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a permis d'uniformiser les interventions faites auprès des jeunes se retrouvant dans une situation de Sexto. Elle permet de mieux définir le rôle de chacun et de guider l'intervenant dans son approche. La trousse doit être déployée lorsqu'un élève de l'établissement scolaire est impliqué (production, possession ou distribution).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a permis de bien comprendre chaque document inclus dans la trousse (surtout la grille d'évaluation de l'incident). Je comprends mieux de quelle façon je dois intervenir dans une situation de Sexto et je me sens plus confortable.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai empathique face à la situation et chercherai à savoir si les motifs sont malveillants puisque cela teintera la suite de mon approche (implication plus rapide des policiers dans ce cas). Je verrai aussi la victime d'un autre œil, car je comprends mieux ce qui peut motiver un jeune à produire de la pornographie juvénile (relation amoureuse, défi, etc.).